



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

Envoyé en préfecture le 03/04/2019
Reçu en préfecture le 03/04/2019
Affiché le 
ID : 033-213303662-20190402-D_2019_54-DE

D – 2019/54

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 1er AVRIL 2019**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 21

Membres votants : 27

L'an deux mil dix-neuf, le premier avril, à dix-huit heures trente,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, Maire.

Étaient présents :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Véronique LAVAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Laurence PÉROU – Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Marie-Claire BORRELLY, **Adjoint**s

Madame Michèle VAN IMPE-TEXIER – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Olivier FAMEL – Madame Angélique LUSSEAU – Madame Karine SIGNAC – Monsieur Michaël CHAMARD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Pascal SERIZIER – Monsieur Michel COLLIN – Monsieur Georges BELMONTE – Madame Muriel CALLENDREAU de PORTBAIL – Madame Sandrine HERNANDEZ, **Conseillers**

Étaient excusés (avec procuration) : Monsieur Stéphane PINSTON – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Hélène FENOUILLET – Madame Florence PRUD'HOMME – Monsieur Jérémy RINGOT – Madame Pauline ANDRÉ

Étaient absents (sans procuration) : Monsieur Damien CHABRIÈRES – Madame Emilie AUTHIER – Monsieur Arnaud BOBET – Madame Sheila LYKASO – Monsieur Philippe DAILLY – Madame Carole RICHARD

Secrétaire de séance : Michel ARNAUD

OBJET : Motion de soutien à la démarche de respect de la biodiversité, de la protection de l'environnement et de la non utilisation des pesticides

Depuis 2015, la municipalité a su mettre en place une gestion exemplaire en faveur de la biodiversité et de la gestion durable des ressources naturelles à l'échelle de la ville.

Cette ambition se décline plus particulièrement autour des actions suivantes :

- la gestion différenciée et écologique de l'ensemble des espaces publics (notamment les espaces verts, les terrains de sport et le cimetière), avec l'interdiction totale de l'utilisation des pesticides pour leur entretien ;
- la création d'un refuge LPO et l'installation de ruches au parc Robillard ;
- la plantation de plus de 150 arbres ;
- l'acquisition de plusieurs terrains afin de réaliser de nouveaux espaces verts de respiration pour les habitants ;
- la création de nouvelles liaisons douces pour favoriser de nouvelles formes de mobilité en toute sécurité ;
- l'élaboration d'un projet d'extinction de l'éclairage public permettant de lutter contre la pollution lumineuse.

Ces actions ont permis à Saint-André-de-Cubzac d'être la première commune du département de la Gironde labellisée « Terre Saine, Commune Sans Pesticides » et ce dès 2016.

Aujourd'hui la question de l'utilisation des pesticides revient au cœur de l'actualité, malgré l'interdiction de vente aux collectivités et aux particuliers et les nombreuses études scientifiques qui démontrent qu'ils représentent un grand danger pour la santé humaine.

Depuis septembre 2018 l'association « Nous voulons des Coquelicots » appelle à interdire l'utilisation des pesticides de synthèse en France. Cette association rassemble chaque 1^{er} vendredi du mois à 18h30 dans plus de 800 communes de France dont près de 20 en Gironde, des citoyens qui demandent au gouvernement d'agir.

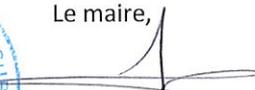
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- affirme son soutien au mouvement national « Nous voulons des Coquelicots ». Cette association appelle à interdire tous les pesticides de synthèse en France. Son appel a déjà reçu plus de 550 000 signatures ;
- demande au gouvernement et à l'assemblée nationale d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production ;
- soutient les victimes des maladies professionnelles et demande des mesures visant la réparation intégrale de leur préjudice.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 02 avril 2019



Le maire,


Célia-MONSEIGNE